



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/JUIL/90	OBJET : DECISIONS MUNICIPALES
Date du conseil municipal 10/07/2024	
Date de la convocation 03/07/2024	
Date de l'affichage 03/07/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 03 juillet 2024.

Étaient présents :Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Alban **LANSALLE**, Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Valérie **JACKY**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Nimca **CIGÉ**, Martial **DISCH**, Suzanna **MARTINET**, Sylvie **GALLOCHER**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Stéphanie **SCHUT**, pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**
 Angélique **RAPPAILLES**, pouvoir à Serge **HAMELIN**
 Nathalie **PIEUSSERGUES**, pouvoir à Dany **FAROY**
 Luis-José **TENTE MARQUES**, pouvoir à Chantal **REGNAULT-GALLOIS**
 Mahmut **GÜNER** pouvoir à Alban **LANSALLE**
 Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Edith **LION**
 Michel **BILLOUT** pouvoir à Clotilde **LAGOUTTE**
 Nathalie **COSSERON** pouvoir à Sylvie **GALLOCHER**

Était absent :Thomas **LECONTE**

Serge **HAMELIN** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20240712-DELIB-2024-90-DE
 Date de télétransmission : 12/07/2024
 Date de réception en préfecture : 12/07/2024

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES N°2024/198 A N°2024/240

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte des décisions municipales prises par Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en vertu de la délibération n°2020/JUIL/049 du 16 juillet 2020 en application des articles L.2122-22 et L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'il suit :

NUMERO	INTITULE DE L'ACTE
2024-198	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE « DULCIE SEPTEMBER » – MARDI 18 JUIN 2024
2024-199	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – DU SAMEDI 25 AU LUNDI 27 MAI 2024
2024-200	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – SAMEDI 1 ^{ER} JUIN 2024
2024-201	ADHESION AUX ABONNEMENTS DES SERVICES POUR LES MODULES PROFIL ACHETEUR ET REDACTION - ACHATPUBLIC
2024-202	SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES RELATIF A LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE
2024-203	SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES RELATIF A DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA CONSOLE ANTIVIRUS - SAS IMACS SERVICES
2024-204	SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES N° SMP008 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DE L'ANTIVIRUS, SUIVI DES INCIDENTS ET AU DEPLOIEMENT DES MISES A JOURS - SAS IMACS SERVICES
2024-205	SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UNE EXPOSITION AVEC L'ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES AMATEURS DE NANGIS (A.P.A.N.) – DU 06 JUIN 2024 AU 22 JUIN 2024
2024-206	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE N° 1107422-1 DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE RELATIVE AUX ANIMATIONS DE CAPTAGES DE NANGIS POUR LES ANNEES 2023-2024-2025
2024-207	SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE : AVENANT N°3 A L'ARRETE DU MAIRE EN DATE DU 6 MAI 1996 PORTANT CREATION DE LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE – AJOUT ENCAISSEMENT DES SEJOURS
2024-208	ATTRIBUTION DU MARCHE N°001 PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DU PATRIMOINE ARBORE – LOTS 1, 2 ET 3
2024-209	DECISION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION COLI'BRIE ET LA COMMUNE DE NANGIS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL LES LUDOFOLIES LE 25 MAI 2024 DANS LE PARC DU CHÂTEAU
2024-210	ATTRIBUTION DU MARCHE N°PA001 MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DES ECOLES ELEMENTAIRES DE NANGIS LE CHATEAU

Accusé de réception en préfecture
N°1703310001-2024-90-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

2024-211	CONVENTION AVEC ASSOCIATION "UNE IDEE EN L'AIR" DANS LE CADRE DE L'ANIMATION "BROCANTE, VIDE-GRENIERS ET EXPO AUTO-MOTO"
2024-212	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE « DULCIE SEPTEMBER » – MARDI 28 MAI 2024 ET MERCREDI 29 MAI 2024
2024-213	ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION CONCERNANT LE SINISTRE 2024609517 DU 17 AVRIL 2024
2024-214	SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN MUR ROCHER DE 8 METRES AVEC LA SOCIETE ESCAL'GRIMPE POUR LES FESTIV'ETE 2024
2024-215	SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE STRUCTURES DE JEUX AVEC LA SOCIETE LUDIK POUR LES FESTIV'ETE 2024
2024-216	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE « DULCIE SEPTEMBER » – JEUDI 30 MAI 2024 ET JEUDI 27 JUIN 2024
2024-217	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 2B RUE ARISTIDE BRIAND (77370) AVEC L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU CŒUR DE SEINE-ET-MARNE"
2024-218	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES STRUCTURES MUNICIPALES ET DE MATÉRIEL – LUNDI 10 ET MARDI 11 JUIN 2024
2024-219	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA BERGERIE ET DE MATÉRIEL – JEUDI 13 JUIN 2024
2024-220	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES STRUCTURES MUNICIPALES ET DE MATÉRIEL – JEUDI 13 JUIN 2024
2024-221	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE « DULCIE SEPTEMBER » ET DE MATÉRIEL – JEUDI 6 ET LUNDI 17 JUIN 2024
2024-222	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – JEUDI 13 JUIN 2024
2024-223	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – SAMEDI 23 JUIN 2024
2024-224	LOCATION D'UNE STRUCTURE DE JEUX AVEC LA SOCIETE AIR2JEUX POUR LES FESTIV'ETE 2024
2024-225	SIGNATURE DU DEVIS N°150335/CNANGISMAI RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'UN AUTOCAR DE 55 PLACES PAR LA SOCIETE LOSAY VOYAGES
2024-226	LOCATION DE DEUX CONTAINERS AVEC LA SOCIETE SDEL MATERIEL POUR LES FESTIV'ETE 2024
2024-227	SIGNATURE D'UNE PROPOSITION COMMERCIALE POUR LA DESINFECTION ET LA POSE D'UN FILET ANTI-PIGEON DANS LE HANGAR DU CENTRE MUNICIPAL LOUIS ARAGON– SOCIETE SOS D.D.N
2024-228	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION « DE LA SALLE DULCIE SEPTEMBER » DU VENDREDI 14 JUIN AU DIMANCHE 16 JUIN 2024
2024-229	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240712-DELIB-2024-90-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

2024-230	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITÉS « LOUIS ARAGON » – DIMANCHE 28 JUILLET 2024
2024-231	SIGNATURE DU BON DE COMMANDE RELATIF A LA CREATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES DE LA COMMUNE DE NANGIS AVEC LA SOCIETE GEOPTIS
2024-232	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION « DU GYMNASSE » LE SAMEDI 15 JUIN 2024
2024-233	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION « DU STADE EMILE CHESNOT » DU SAMEDI 29 JUIN AU DIMANCHE 30 JUIN
2024-234	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION « DU GYMNASSE » LE DIMANCHE 30 JUIN 2024
2024-235	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION « DU GYMNASSE » LE DIMANCHE 16 JUIN 2024
2024-236	ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°002 EXPLOITATION DE CHAUFFAGE AVEC GROS ENTRETIEN DES MATERIELS SANS FOURNITURE DE COMBUSTIBLES AVEC OBLIGATION DE RESULTAT
2024-237	CONTRAT DE PRESTATION PONCTUELLE DE VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERT ERP ET GAZ AVEC LA SOCIETE APAVE EXPLOITATION FRANCE
2024-238	SIGNATURE DU CONTRAT N° CF-2024/77-1624 RELATIF AU CONTRÔLE ANNUEL REGLEMENTAIRE DES AIRES DE JEUX – SARL PASS SPORT
2024-239	APPROBATION DU DEVIS N° DEV2404969Z000000503/1 POUR LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE D'APPAREILS DE LEVAGE – SOCIETE SOCOTEC
2024-240	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC CRECH'MED – INFIRMIERE REFERENTE SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF AU MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,


Nolwenn LE BOUTER

Le secrétaire de séance


Serge HAMELIN

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture

Le 12 JUIL. 2024

Et de la transmission ou notification et de
la publication le 12 JUIL. 2024

Le Maire


Nolwenn LE BOUTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

077-217703271-20240712-DELIB-2024-90-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2024